

# Des sépultures à Gros-Cacouna

Environnement visuel - par Gérard Michaud et Yvan Roy



## Falaises de la pointe ouest



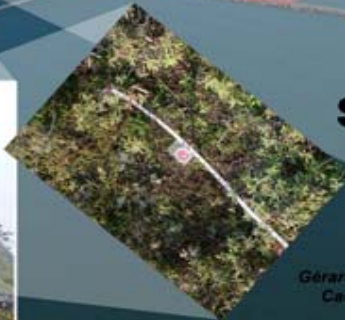
**« La caverne, la bonne femme de pierre, les cimetières des naufragés... »**





# GROS-CACOUNA

## GROTTE



## SÉPULTURES



Gérard Michaud et Yvan Roy  
Cacouna, octobre 2006

## Emplacement de la grotte d'art rupestre récemment protégée par les autorités gouvernementales

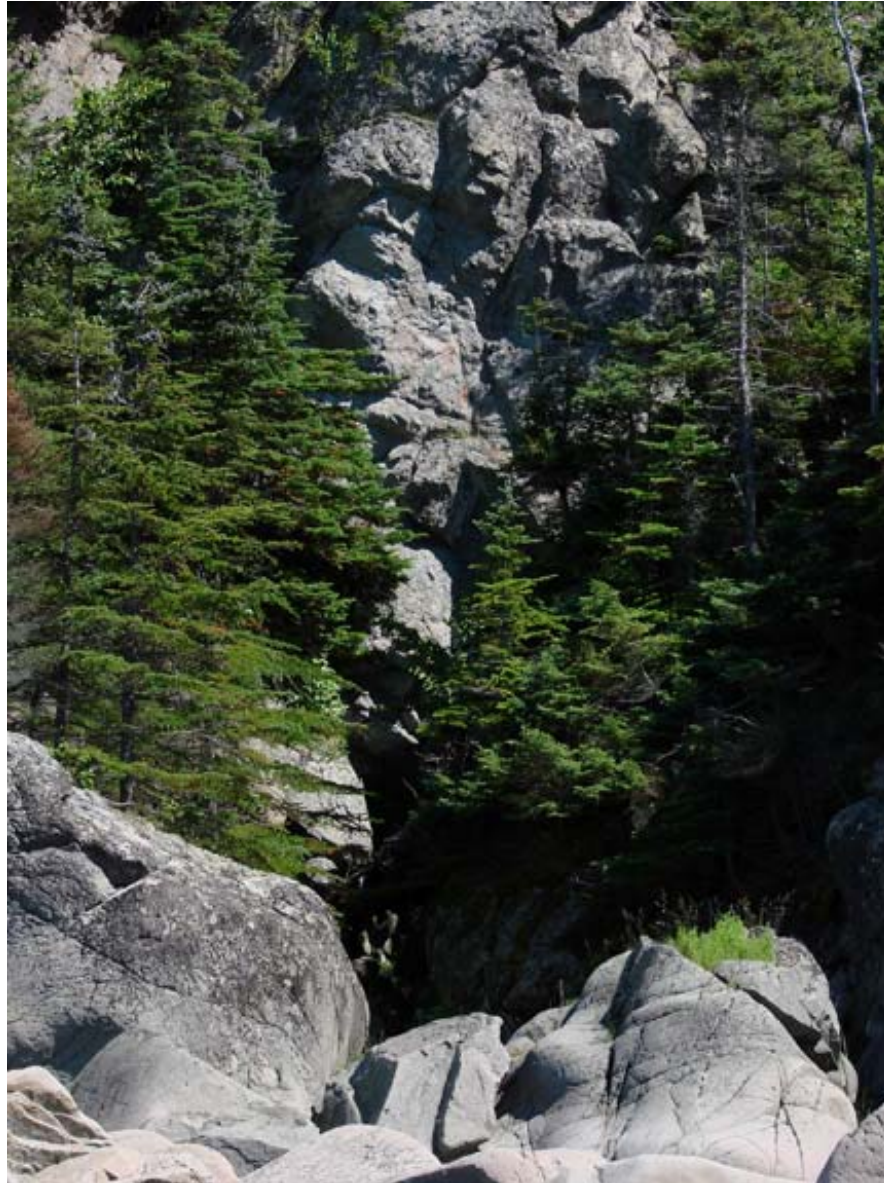




## Camouflée par la végétation...

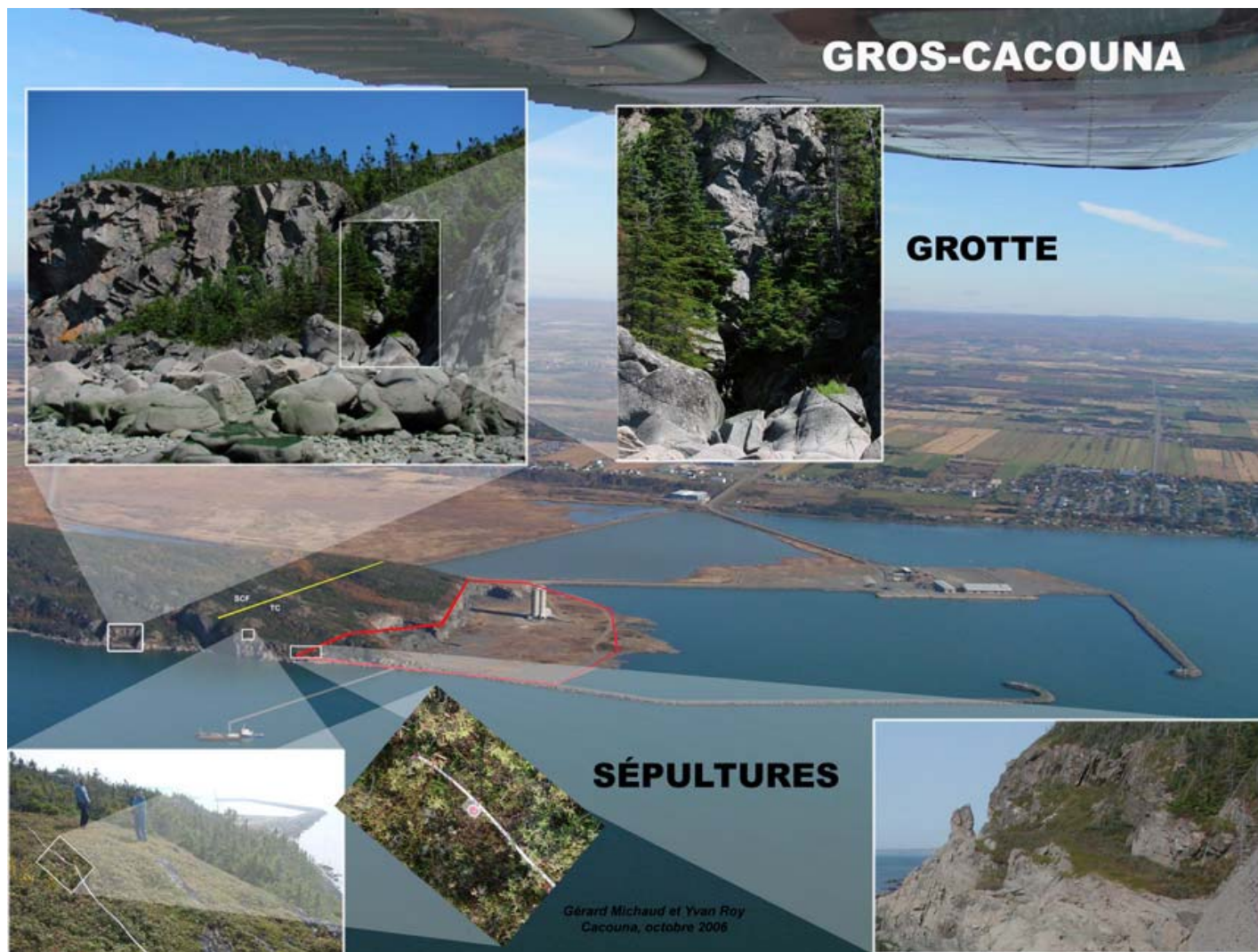


**... l'entrée de la grotte n'est pas visible du fleuve.**



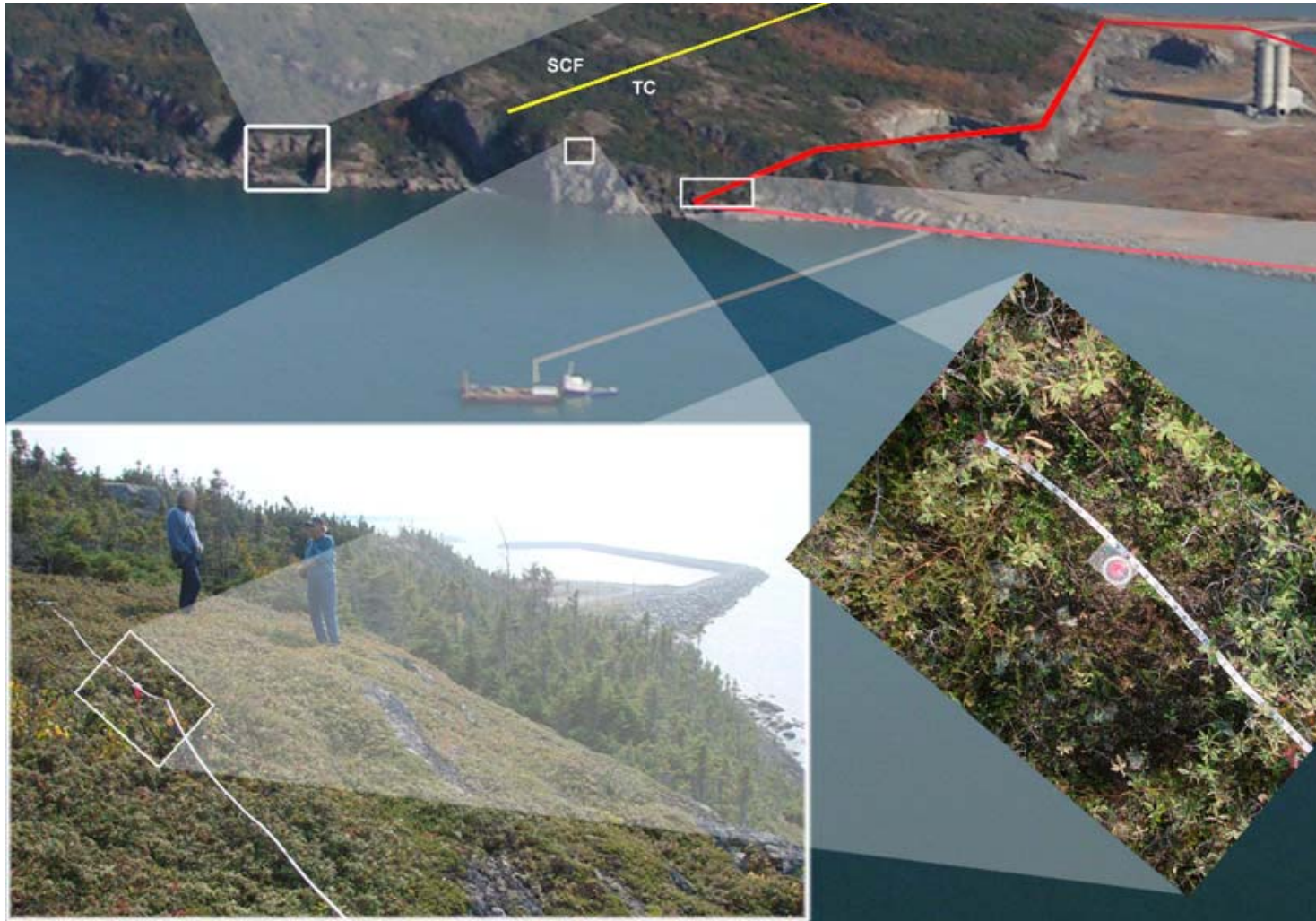


***Après repérage avec le témoin, les lieux de sépultures seraient situés au niveau de la falaise sur la montagne de Gros-Cacouna à l'ouest de la grotte d'art rupestre...***





**Le changement de végétation sur 60 ans rend le repérage difficile.  
L'endroit marqué est le site le plus plausible de sépulture  
où le témoin avait découvert le crâne. On y remarque une dépression  
du terrain de 2 pieds de diamètre.**



**Ruban et boussole marquent la direction nord-sud.**





**Une fouille plus poussée révélera si cette dépression marque bien le lieu de sépulture repéré par le témoin.**



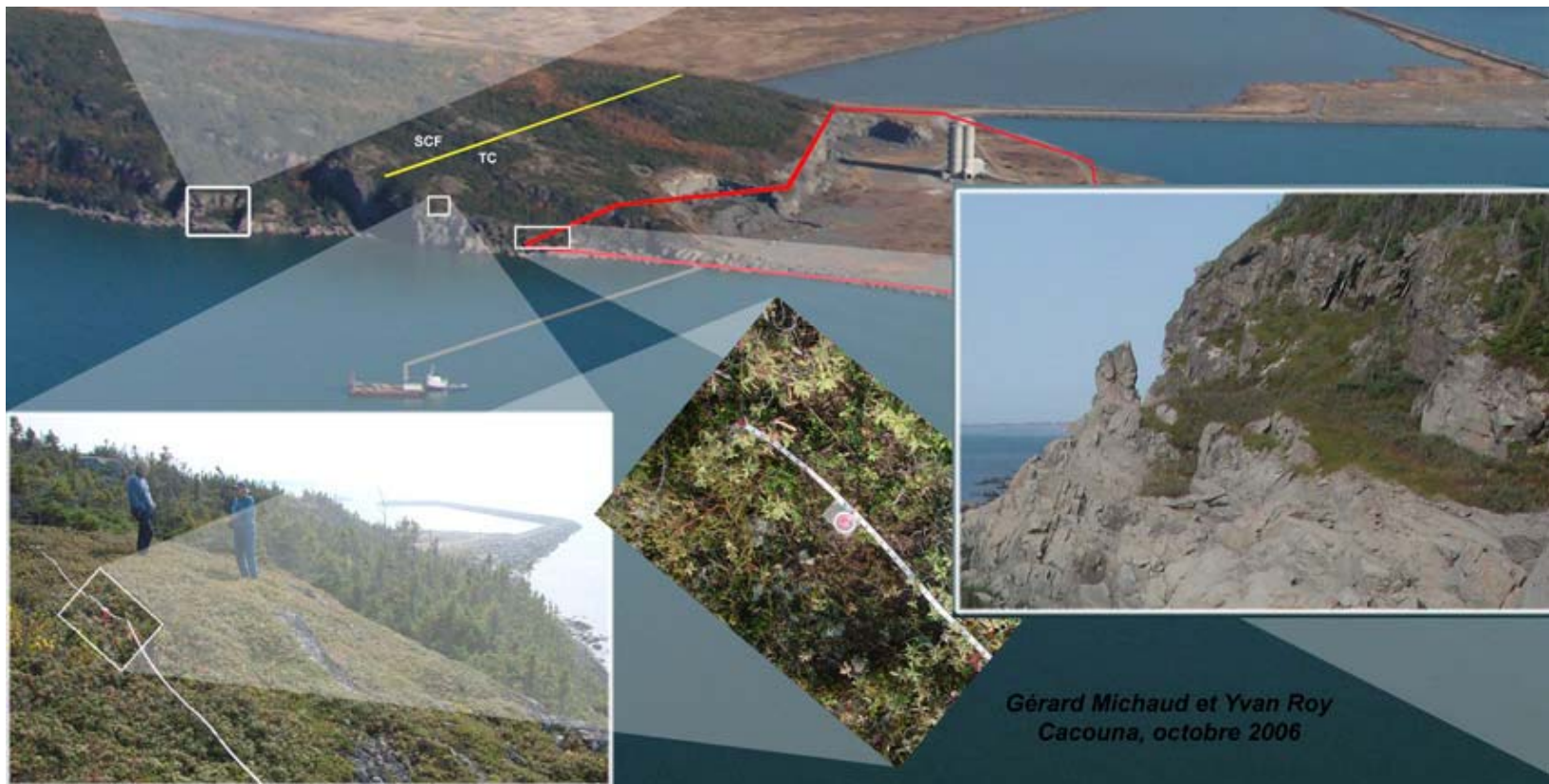


**Sur cette rampe de la falaise, la sépulture (ruban rouge) serait à environ 50 mètres à l'intérieur des limites de Transports Canada (borne #1510) et à environ 8 mètres de l'escarpement.**





***Selon le même témoin, d'autres sépultures pourraient se trouver sur une plateforme rocheuse végétale en bordure du littoral. Ces lieux font tous partie de terrains propriété de Transports Canada dans le secteur du périmètre sécuritaire du projet Énergie Cacouna.***



***Gérard Michaud et Yvan Roy  
Cacouna, octobre 2006***



**Cette plateforme rocheuse végétale à l'ouest de la « vieille dame »  
pourrait cacher d'autres sépultures.  
Nous la voyons ici de l'ouest et de l'est.**



**Ce *Faucon pèlerin* survolait la zone séparant la grotte et la « vieille dame » pendant que nous faisons le repérage.**



***Nous demandons que vous veilliez à ce qu'aucun bail ne soit signé ni aucune autorisation accordée avant qu'une investigation exhaustive des lieux ne soit menée.***

